

ASSOCIATION POUR LA GESTION D'ŒUVRES SOCIALES

56 rue Charles Bras
77184 EMERAINVILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION POUR LA GESTION D'ŒUVRES SOCIALES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration de l'entité ASSOCIATION POUR LA GESTION D'ŒUVRES SOCIALES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION POUR LA GESTION D'ŒUVRES SOCIALES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application :

- du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général
- ainsi que du règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018,

applicables à compter du 1er janvier 2025, ainsi que sur les incidences de la première application de ces règlements.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres du Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villejust,

Signé par Jean Francois Noel
Le 27 mai 2026



doc_xK3
tx_JvZ6nrZkw92w

BDO IDF

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Représentée par Jean-François NOËL

ASSOCIATION POUR
LA GESTION D'OEUVRES SOCIALES

56 rue Charles Bras

77184 EMERAINVILLE

Comptes annuels au 31 Décembre 2025

SOMMAIRE

Comptes annuels

Bilan Actif
Bilan Passif
Compte de résultat
Compte de résultat - suite

Annexes

Règles et méthode comptables
Résultat par établissement
Résultat par établissement après reprise des déficits et excédents des exercices antérieurs
Immobilisations
Amortissements
Provisions
Etat des créances et des dettes
Détail des charges à payer - Produits à recevoir
Produits constatés d'avance et charges constatées d'avance
Tableau de variation des fonds propres
Tableau de variation des fonds dédiés
Détail des charges exceptionnelles et produits exceptionnels
Tableau des effectifs moyens
Autres informations

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ACTIF	Brut 2025	Amort. et dépréciations 2025	Net 2025	Net 2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'e recherche et de développement				
Conc., brev., lic., marq., proc. logic., droits et valeurs similaires	113 238	113 052	185	945
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	5 580		5 580	5 580
Immobilisations corporelles :				
Terrains	511 796	137 609	374 186	378 979
Constructions	38 874 047	21 873 684	17 000 364	18 120 201
Install. tech., mat. et out. industriels				
Autres	4 407 279	3 749 039	658 241	760 280
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1) :				
Participations	443 513		443 513	443 513
Créances rattachées à des participations				
TIAP				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	13 291		13 291	16 355
Total III	44 368 744	25 873 384	18 495 360	19 725 854
ACTIF CIRCULANT :				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances (2) :				
Créances clients et comptes rattachés	313 709	130 799	182 910	460 400
Autres créances	397 901		397 901	56 511
Charges constatées d'avance	47 040		47 040	38 110
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres				
Autres titres	1 611 570		1 611 570	1 611 390
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 664 199		4 664 199	4 022 814
Total IV	7 034 419	130 799	6 903 620	6 189 225
Frais d'émission des emprunts (V)	6 991		6 991	20 970
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion Actif (VII)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	51 410 154	26 004 183	25 405 971	25 936 048
(1) Dont à moins d'un an	(2) Dont à moins d'un an			

BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital [dont versé]	1 588 682	1 588 682
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres	1 441 907	1 441 907
<i>dont Réserves ESSMS</i>	<i>842 814</i>	<i>842 814</i>
Report à nouveau	-2 830 484	-2 088 544
<i>dont Report à nouveaux ESSMS</i>	<i>-2 072 743</i>	<i>-1 272 613</i>
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	19 410	-741 939
<i>dont Résultat ESSMS</i>	<i>-10 339</i>	<i>-800 131</i>
Subventions d'investissement	9 385 872	9 486 214
Provisions réglementées	2 864 456	2 843 145
TOTAL I	12 469 844	12 529 465
PROVISIONS pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 920 683	1 457 012
TOTAL II	1 920 683	1 457 012
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 033 228	8 011 075
Emprunts et dettes financières diverses (3)	141 136	207 866
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	918 308	839 078
Dettes fiscales et sociales	2 060 967	2 030 126
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-5 976	50 517
Autres dettes	843 327	809 540
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	24 454	1 369
TOTAL III	11 015 444	11 949 571
Ecarts de conversion Passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	25 405 971	25 936 048
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTES DE RESULTAT

Libellé	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestation de service	11 643 570	18 180 652
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	7 383 400	
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	7 383 400	
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	299 306	579 045
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	23 157	0
Utilisations des fonds dédiés	60 779	0
Autres produits	324 180	6 241
TOTAL I	19 734 392	18 765 938
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	5 391 145	5 923 198
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 338 014	1 332 439
Salaires	7 218 907	7 090 707
Cotisations sociales	3 221 022	3 347 146
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 433 832	1 443 258
Dotations aux provisions	213 527	254 366
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
Report en fonds dédiés	624 769	
Autres Charges	47 204	157 608
TOTAL II	19 488 421	19 548 722
I.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	245 972	-782 783
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	21 486	51 711
Autres intérêts et produits assimilés	13 290	8 468
Reprises sur dépréciations et provisions	15 800	19 067
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL III	50 576	79 245

CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	252 285	325 514
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL IV	252 285	325 514
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-201 709	-246 269
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	44 262	-1 029 052
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	3 603	316 214
TOTAL V	3 603	316 214
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	24 914	26 952
TOTAL VI	24 914	26 952
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-21 311	289 262
Participation des salariés aux resultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 542	2 149
Total des produits (I+III+V)	19 788 572	19 161 398
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	19 769 162	19 903 337

EXCEDENT OU DEFICIT	19 410	-741 939
----------------------------	---------------	-----------------

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

ANNEXES

Règles et méthodes comptables

(Décret n°83-1020 du 29/11/1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

L'AGOS est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée ASSOCIATION POUR LA GESTION D'OEUVRES SOCIALES.

Elle gère 3 établissements :

- La résidence Malnoue à Emerainville
- La résidence du Château à Claye Souilly
- La résidence du Château des Cèdres à Conches sur Gondoire

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 25 405 971 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 19 410 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 et aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ainsi qu'aux dispositions du règlement 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales. Les comptes comptables ont été établis suivant l'arrêté du 23/12/2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des points faisant l'objet d'un développement ci-dessous en "Changement de réglementation comptable"
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Changement de réglementation comptable :

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ainsi que le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 s'appliquent aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, ASSOCIATION POUR LA GESTION D'OEUVRES SOCIALES présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans lesdits règlements.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects. Ainsi, les éléments habituellement inscrits par nature en résultat exceptionnel sont limités aux seuls enregistrements liés à des opérations fiscales (amortissements dérogatoires, provisions pour hausse des prix, ...), des changements de méthodes ou des corrections d'erreurs, ainsi qu'aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel :

- Un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'exercer une influence sur le jugement,
- Un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité,
- Un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices et Par ailleurs, les transferts de charges ne sont plus utilisés. Ainsi :
- Les remboursements de charges de personnel sont comptabilisés au compte 6479 Remboursement de charges de personnel figurant dans la rubrique « Salaires » du compte de résultat,
- Les indemnités d'assurances sont comptabilisées au compte 757 Indemnités et autres produits figurant dans la rubrique « Autres produits » du compte de résultat

Incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers :

Les principales incidences apportées par le règlement ANC n° 2022-06 sont résumées comme suit :
regroupement des charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024	Commentaires
Autres produits exceptionnels	0	143 774	
Quote part subventions	100 342	104 929	A compter de l'exercice 2025, les quotes-parts de subventions d'investissements reconnues en fonction de la durée d'amortissement des immobilisations sont enregistrées au poste "Autres produits" dans le résultat d'exploitation
Total produits exceptionnels	100 342	248 703	
Autres charges exceptionnelles	0	483	
VNC des éléments d'actifs cédés	0	1 556	A compter de l'exercice 2025, les VNC d'immobilisations sont enregistrées au poste "Autres charges" dans le résultat d'exploitation
Total charges exceptionnelles	0	2 039	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	100 342	246 664	

Reclassement des postes du bilan :

Les produits comptabilisés d'avance figurant au bilan dans une rubrique spécifique au 31/12/2024 pour un montant de 1 369 euros figurent au poste "Dettes" dans la colonne comparative 2024 du bilan au 31/12/2025.

Les charges comptabilisées d'avance figurant au bilan dans une rubrique spécifique au 31/12/2024 pour un montant de 38 110 euros figurent au poste « Créances » dans la colonne comparative 2024 du bilan au 31/12/2025.

Par ailleurs, les immobilisations incorporelles et corporelles en cours figurant au bilan dans une rubrique spécifique au 31/12/2024 pour un montant respectivement de 0 euros et de 0 euros sont regroupées avec le poste « Avances et acomptes » dans la colonne comparative 2024 du bilan au 31/12/2025.

Les frais de premier établissement figurent dorénavant sur une ligne distincte de l'actif du bilan, et ressortent respectivement à 0 € au 31/12/2025, et à 0 € au 31/12/2024. »

Faits caractéristiques de l'exercice et des événements postérieurs

Aucun fait significatif et aucun événement postérieur ayant un impact sur les comptes durant l'exercice clos 31/12/2025

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Aménagements des terrains : 15 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Logiciel et matériel informatique : 1 à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans
- * Autres matériels (cuisine, lingerie, médical, dépendance, animation) : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

RESULTAT PAR ETABLISSEMENT

MALNOUE	44 584,35
CONCHES	- 94 235,52
CLAYE	39 312,01
ASSOCIATION	29 749,65
RESULTAT GLOBAL	19 410,49

RESULTAT APRES REPRISE DES DEFICITS ET EXCEDENTS DES EXERCICES ANTERIEURS

RESULTAT NET COMPTABLE AU 31 DECEMBRE 2025	19 410,49
CLAYE	-
CONCHES	-
MALNOUE	-
RESULTAT GLOBAL APRES IMPUTATION DES RESULTATS ANTERIEURS	19 410,49

IMMOBILISATIONS

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2024	Acquisitions 2025	Cessions 2025	Immobilisations au 31 Décembre 2025
Immobilisations incorporelles	118 818			118 818
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et va	113 238			113 238
Fonds commercial				
- dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	5 580			5 580
Total Immobilisations incorporelles	118 818	0	0	118 818
Immobilisations corporelles	43 621 160	187 306	15 344	43 793 122
Terrains	310 000			310 000
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	201 796			201 796
Constructions	38 787 445	95 086	8 484	38 874 047
Installations, matériel et outillage techniques				
Autres immobilisations corporelles	4 321 919	92 220	6 860	4 407 279
Immobilisations corporelles en cours				
Total Immobilisations corporelles	43 621 160	187 306	15 344	43 793 122
Immobilisations financières	459 868		3 064	456 804
Participations	443 513			443 513
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	16 355		3 064	13 291
Total Immobilisations financières	459 868	0	3 064	456 804
TOTAL IMMOBILISATION	44 199 846	187 306	18 408	44 368 744

AMORTISSEMENTS

Amortissements	Amortissements et dépréc. au 31/12/2024	Dotations 2025	Diminutions 2025	Amortissements et dépréc. au 31/12/2025
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	112 292	760		113 052
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et val. sim.	112 292	760		113 052
Fonds commercial (établissements privés) - dont droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
TOTAL amortissements et dépréciations des immob. incorporelles	112 292	760	0	113 052
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	24 361 700	1 413 976	15 344	25 760 332
Terrains				
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	132 817	4 793		137 609
Constructions sur sol propre	20 629 562	1 211 320	8 484	21 832 399
Constructions sur sol d'autrui	37 682	3 603		41 285
Installations, matériel et outillage techniques				
Autres immobilisations corporelles	3 561 639	194 260	6 860	3 749 039
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL amortissements et dépréciations des immob. corporelles	24 361 700	1 413 976	15 344	25 760 332
Dépréciations des immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL dépréciations des immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	24 473 992	1 414 736	15 344	25 873 384

PROVISIONS

Prov., dép., fds déd. et rés. compens.	Montants 2024	Dotations de l'Exercice 2025	Reprises de l'Exercice 2025	Montants 2025
--	---------------	------------------------------	-----------------------------	---------------

Provisions Réglementées				
141 - Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement				
142 - Pour Renouvellement des Immobilisations				
143 - Provisions réglementées relatives aux stocks (ESSMS privés)				
144 - Provisions pour impôts (établissements privés)				
145 - Amortissements Dérogatoires	229 570	24 914		254 484
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)				
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)				
148 - Autres provisions réglementées	2 613 575		3 603	2 609 972
1483 - dont provisions réglementées pour produits financiers (ESSMS privés)				
14861 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Immobilisé	2 613 575		3 603	2 609 972
14862 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Circulant				

Provisions pour Risques et Charges				
151 - Provisions pour Risques				
152 - Provisions pour charges sur legs ou donations (ESSMS privés)		1 138 080	368 589	769 490
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (ESSMS privés)				
154 - Provisions pour restructurations (ESSMS privés)				
155 - Provisions pour impôts (ESSMS privés)				
156 - Provisions pour renouvellement des immobilisations (ESSMS privés)				
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices				
158 - Autres Provisions pour Charges	869 808		869 808	

Dépréciations				
29 - Dépréciation des Immobilisations				
39 - Dépréciation des Stocks et En-Cours				
49 - Dépréciation des Comptes de Tiers	117 633	19 096	5 931	130 799
59 - Dépréciation des Comptes Financiers				

Les VMP sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée en cas de moins-value latente.

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Libellé	Montant brut 2025	Échéance à un an au 31/12/2025	Échéance à plus d'un an
---------	-------------------	-----------------------------------	----------------------------

CREANCES**Créances de l'actif immobilisé :**

Créances rattachées à des participations (25-26)	443 513		443 513
Prêts (274)			
Autres immobilisations financières (271 à 273, etc)	13 291		13 291

Créances de l'actif circulant :

Créances clients et comptes rattachés (411 à 418)	313 709	182 910	130 799
Autres créances clients (4096, 4097, etc)	403 877	403 877	
Personnel et comptes rattachés (421,)			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)			
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)			
Autres			
Charges constatées d'avance (486)	47 040	47 040	

TOTAL CREANCES**1 221 429****633 827****587 603****DETTES**

Emprunts obligataires convertibles (161)			
Autres emprunts obligataires (163)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164 ...)	7 033 228	894 011	6 139 218
Emprunts et dettes financières divers (165...-17)	141 136	66 734	74 402

Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401, 403, 408)	918 308	918 308	
Personnel et comptes rattachés (421,)	662 951	662 951	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	1 021 988	1 021 988	
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	376 028	376 028	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269, 279, 404, 405)			
Autres dettes (solde créditeur 409, 41, 45, 46, ...)	843 327	843 327	
Produits constatés d'avance (487)	24 454	24 454	

TOTAL DETTES**11 021 420****4 807 801****6 213 620**

Échéances des emprunts et dettes auprès des établissements de crédits et des dettes financières

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

A l'exception des dettes financières, les créances et dettes sont à moins de 1 an

	A moins d'un 1 an	Entre 1 an et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Échéances des emprunts et dettes auprès des établissements de crédits et des dettes financières	960 744	3 073 407	3 109 033	7 143 185

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	31/12/2025
16884000 INT. COURUS S/EMPRUNTS	31 180
40810000 FOURN. FACT. NON PARVENUES	193 510
42820000 DETTES PROV. CONGES PAYES	550 261
42860000 PERS. AUTRES CHARGES A PAYER	17 248
43820000 CHARGES A PAYER S/CONGES PAYES	334 398
43860000 ORG. SOCIAUX AUTRES CHGES A P	4 793
44860000 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	0
46860000 AUTRES CHARGES A PAYER	2 133
TOTAL	1 133 523

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	31/12/2025
41800000 REDEVABLES - PRODUITS A RECEVOIR	0
40980000 FOURNISSEURS AAR	79 603
42500000 PERSONNEL AVANCE ET ACOMPTE	0
44870000 PRODUITS A RECEVOIR	0
46701000 AUTRE CREDITEUR DIVERS	0
46702000 DEBITEURS DIVERS ETABLISSEMENTS	253 646
46870000 PRODUITS A RECEVOIR	64 652
49670000 PROVISIONS AUTRES DEBITEURS	0
TOTAL	397 901

PRODUITS ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Produits constatés d'avance	31/12/2025
-----------------------------	------------

Produits d'exploitation	24 454
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL	24 454

Charges constatées d'avance	31/12/2025
-----------------------------	------------

Charges d'exploitation	47 040
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL	47 040

VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Montant net 31/12/2024	Affectation du résultat	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montant net 31/12/2025
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 588 682				1 588 682
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	1 441 907				1 441 907
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>1 441 907</i>				<i>1 441 907</i>
Report à nouveau	-2 088 544	-741 939			-2 830 484
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico- sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-1 202 292</i>	<i>-800 130</i>			<i>-2 002 422</i>
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-741 939	741 939	19 410		19 410
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	9 486 214			100 342	9 385 872
Provisions réglementées	2 843 145		24 914	3 603	2 864 456
TOTAL GENERAL	12 529 465	0	44 324	103 945	12 469 844

**TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF DE L'ACTIVITE
MEDICO-SOCIALE DE L'ENTITE**

RESULTAT COMPTABLE	-10 339
Reprise du résultat antérieur	
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	-10 339
<i>Dont résultat effectif sous gestion propre</i>	
<i>Dont résultat effectif sous gestion contrôlée</i>	-10 339

VARIATION DES FONDS DEDIES

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations - Montant global	dont remboursements	Transferts	A la cloture - Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations							
Contributions financière d'autres organismes	587 204	0	60 779	0	624 769	1 151 193	7 776
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL GENERAL	587 204	0	60 779	0	624 769	1 151 193	7 776

détail en €	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations - Montant global	dont remboursements	Transferts	A la cloture - Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
2013 - Matelas anti escarres	141					141	141
2014 - Rails et adaptables	2 404		-1 417			987	
2022 - Achats paratonnerre+mains courants+peinture+rails	66 159		-5 048			61 111	
2023 - Investissements matériels	94 196		-8 365			85 832	
2025- Investissements matériels					353 482	353 482	
sous-total CLAYE	162 900		-14 830		353 482	501 552	141
2011 - CNR ARS	17					17	17
2012 - Informatisation dossier Soins	1 080					1 080	1 080
2013 - Lits médicalisés	0					0	
2018 - Certificat nutrition	6 451					6 451	6 451

2022 - Equipement de sécurité, demi-barrièresn chaise de pesée, GTB gestion technique du bâtiment	61 661		-4 918			56 743	
2023 - Investissements matériels	17 885		-1 914			15 972	
2024 - Investissements matériels	8 840		-458			8 382	
2025- Investissements matériels			-1 145		167 848	166 703	
sous-total CONCHES	95 934		-8 435		167 848	255 348	7 548
2011 - Groupe électrogène (HEB)	5 973		-4 000			1 973	
2012 - Rails et lits	12 819		-2 591			10 228	
2013 - Rails et lits	3 884		-980			2 903	87
2014 - Rails, lits, fauteuils, plateforme...	26 470		-4 325			22 145	
2018 - Rails	18 182		-3 260			14 922	
2022 - rails de transferts, isolation batiment	170 633		-14 214			156 419	
2023 - Investissements matériels	90 409		-8 047			82 362	
2025- Investissements matériels			-98		103 439	103 341	
sous-total MALNOUE	328 370		-37 515		103 439	394 293	87
Total Fonds dédiés	587 204		-60 779		624 769	1 151 193	7 776

DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

	31/12/2025
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPT.S/OP.GEST°	0
67500000 VNC ELTS D'ACTIFS CEDES	0
68725000 AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	-24 914
TOTAL	-24 914

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

	31/12/2025
77180000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
77181000 PRODUITS SUR EX. ANTERIEUR	0
77500000 PRODUITS CESSION ELTS ACTIF	0
77700000 QUOTE PART SUBV.INV.VIRE CPT RESULT	0
78742000 REP.PROV REGLEM. PR RENOUV.IMMO	0
78746100 REP PROV REGL PLUS VALUE ACTIF	3 603
TOTAL	3 603

EFFECTIF MOYEN

Etablissement	Nombre de salariés
Malnoue	81
Conches	55
Claye	53
TOTAL	189

AUTRES INFORMATIONS**Engagements hors bilan****ETATS HYPOTHECAIRES :****MALNOUE :**

Un emprunt bancaire contracté auprès du Crédit Coopératif est garanti par une caution personne morale pour 511 232,67 € de PARIS-VALLEE DE LA MARNE ainsi qu'une caution convention pour 204 493,06 € de SOGAMA -CREDIT COOPERATIF. Le montant initial de l'emprunt s'élève à 1 700 000 €, avec un capital restant dû au 31/12/2025 de 1 022 465,34 €.

Un emprunt bancaire contracté auprès du Crédit Coopératif est garanti par une caution personne morale pour 857 968,25 € de PARIS-VALLEE DE LA MARNE ainsi qu'une caution convention pour 343 187,30 € de SOGAMA -CREDIT COOPERATIF. Le montant initial de l'emprunt s'élève à 2 300 000 €, avec un capital restant dû au 31/12/2025 de 1 715 936,50 €.

CONCHES :

Un emprunt bancaire contracté auprès du Crédit Agricole est garanti par une hypothèque conventionnelle

Le montant initial de l'emprunt s'élève à 2 500 000 €, avec un capital restant dû au 31/12/2025 de 557 397,91 €.

Un emprunt bancaire contracté auprès du Crédit Agricole est garanti par une caution collective publique.

Le montant initial de l'emprunt s'élève à 5 500 000 €, avec un capital restant dû au 31/12/2025 de 3 254 166,83 €.

Un emprunt bancaire contracté auprès du Crédit Coopératif est garanti par une HCNR.

Le montant initial de l'emprunt s'élève à 1 500 000 €, avec un capital restant dû au 31/12/2025 de 304 576,28 €.

Engagement de retraite

Le montant de l'engagement de retraite s'élève à 821 594 €, il n'est pas été comptabilisé en provision

Une provision partielle indemnités de départ à la retraite est comptabilisée au bilan du 31/12/2025, elle s'élève à 225 367 €.